

### **AVIS PUBLIC**

Je donne avis que le mardi 3 février 2015, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur deux demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne les propriétés situées au 2142 à 2158, 2166 à 2194, 2198 à 2234, 2238 à 2274 et 2191 à 2227, rue Kenneth-Patrick et a pour objet de statuer sur la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont le revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 1595, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet de statuer sur l'installation de deux contenants à déchets à l'extérieur de ce bâtiment commercial, ne respectant pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 14 janvier 2015

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

### **PUBLIC NOTICE**

I give notice that on Tuesday, February 3, 2015, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on two applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the properties located at 2142 to 2158, 2166 to 2194, 2198 to 2234, 2238 to 2274 and 2191 to 2227, rue Kenneth-Patrick for the construction of adjacent single-family dwellings of which the outdoor cladding is not respecting all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 1595, boulevard de la Côte-Vertu for the installation of two outdoor garbage bins for this industrial building, without respecting all the applicable standards.

Montréal, January 14, 2015

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council